



CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSE-TERRE

CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSE-TERRE

Accompagnants

ATTENTION! MESURES DE GESTION DE CRISE COVID-19

Pour les consultations, aucun accompagnant n'est autorisé sauf un seul pour les enfants et pour les personnes en perte d'autonomie.

Le passe sanitaire est obligatoire dans l'établissement ou une attestation d'un test négatif au COVID de moins de 72H.

Mise en page : cellule communication CHBT - Août 2021

Nous souhaitons rappeler l'application des recommandations et le maintien des mesures barrières.



Port du masque obligatoire.



Respect strict des mesures barrières.